

Image not found or type unknown



Laisser mon bien a une personne neutre

Par **SICARD elie**, le **15/01/2017** à **12:01**

bonjour

dans nos campagnes certain n'hérite pas ces un supposer héritier indiqué par l'ancien propriétaire qui continue a payer la taxe d'habitation, la taxe foncière, l'eau, l'électricité, telephone, l'assurance, etc, qui fait usage des biens, soit qui l'habite ou le loue y a t'il un inconvegniant

car du moment que les charges sont réglées

du moment que quelqu'un paye a l'administration (boof)

connaissez vous une ancienne lois napoléonienne

du moment que ce n'ai pas vendu

merci

Par **youris**, le **15/01/2017** à **13:10**

bonjour,

votre message est difficilement compréhensible.

les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent êtres écrits en français correct.

salutations